

« A force d'Amour, demain il fera jour »

A tous les travailleurs de cette terre des Antilles nous disons sans sourciller que nous ne serons jamais les complices d'aucune sorte de forfaiture.

L'UNSA-Police le Syndicat Unique fidèle à sa devise s'opposera toujours à tout abus d'autorité et mettra tout en œuvre pour contrer toutes formes d'agissements inqualifiables. Parce qu'il n'y a plus de limite quand le « tout permis » s'installe au mépris du droit fondamental tant syndical que de grève et qu'il faut pour y faire face beaucoup de convictions afin de garder sa foi en l'Homme tant la méchanceté, l'irrespect de certains sont grands et gratuits.

Un responsable de la police en Guadeloupe s'est fièrement singularisé en demandant à un prestataire de service de la Police Nationale, « la tête » d'une de ses salariées parce que cette dernière aurait manifesté et usé du droit de grève.

Face au refus de ce chef d'entreprise respectueux de notre constitution et de la loi comme tout citoyen devrait l'être, ce chef de service a pourtant insisté en lui rétorquant qu'il devait absolument prendre toutes les dispositions pour que cette employée ne puisse plus travailler dans les locaux de son service.

Pire, avec le sentiment du devoir accompli, comme un dictateur il a annoncé avec délectation et impassibilité son forfait à ses collaborateurs.

L'UNSA Police le Syndicat Unique dénonce et méprise sans aucune réserve le comportement d'un autre temps de ce chef de service, d'autant plus que cette jeune mère d'enfant n'a jamais failli dans sa tâche loin s'en faut.

Le Ministère de l'Intérieur va-t-il fichier et faire licencier tous les employés de ses prestataires de services, sous prétexte que ceux-ci exercent leur droit syndical dans la cité ?

Ces agissements contraires aux articles L. 1132-1 et 1132-2 du Code du Travail et passibles de sanctions pénales nous permettent d'affirmer que ce dirigeant de la Police Aux Frontières est sorti du bois en outrepassant ses droits et devoirs.

Notre organisation a eu pour sa part l'occasion de constater ses pratiques totalitaires ; nous en concluons qu'à défaut d'exception, il s'agit bien de pratiques coutumières...

Face à une telle forme de discrimination, de brutalité, de « sans cœur » et en hommage aux luttes d'hier nous disons avec fermeté à ce chef de service, que nous avons toujours combattu ce genre de pratique synonyme « d'absolutisme ».

L'UNSA-Police attire l'attention des agents du C.E.A afin qu'ils fassent preuve de dignité et repoussent avec Force et Vigueur la régression sociale qui nous est imposée alors qu'au quotidien il nous est demandé le respect de la déontologie policière.

A l'instar de notre frère Frantz FANON il faut qu'ils s'approprient cette phrase que son maître de philosophie ne cessait de lui marteler :

« Quand on parle du Juif devant toi, dresse les oreilles c'est de toi que l'on parle »